



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 31 octobre 2023

**Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis N° 05/2023

Demande d'un crédit d'investissement pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite de votre part un crédit d'investissement (enveloppe budgétaire) de CHF 150'000.00 pour effectuer des travaux d'entretien lourds en 2024 afin d'améliorer le parc immobilier de nos bâtiments communaux.

SITUATION

Lors de l'établissement du budget, il s'est avéré que des travaux importants devront être réalisés, dans les appartements du collège de Mézery et du collège de Prahins. Après réflexion, la Municipalité a décidé de vous demander un crédit d'investissement en surplus du budget 2024. Ces travaux devraient être financés par un emprunt bancaire.

INVESTISSEMENT

Appartement collège de Mézery : Remplacement des fenêtres et rénovation de la salle de bains	CHF 40'000.00
Appartement collège de Prahins - à la suite du départ du locataire : Nouvelle cuisine et rénovation salle de bains + coin WC. Réfection complète du carrelage avec assainissement amiante. Isolation.	CHF 110'000.00
Total :	CHF 150'000.00

Les montants indiqués sont une estimation des coûts afin de pouvoir conclure une demande d'emprunt bancaire.

LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

Conclusion

Au vu des points cités ci-dessus, la Municipalité vous demande d'accepter la demande d'une réserve budgétaire par un crédit d'investissement de CHF 150'000.00 afin d'effectuer les travaux de rénovation nécessaires de divers appartements communaux.

Amortissements des travaux sur 10 ans soit CHF 15'000.00 par an à partir de 2025.

Ces travaux seront financés par une demande d'emprunt bancaire groupé avec le crédit d'investissement pour le remplacement de l'éclairage public accordé en 2022.

La Municipalité se tient volontiers à la disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

Le Conseil général de Donneloye

Vu le préavis municipal No 05/2023 présenté par la Municipalité

Entendu les rapports de la Commission des Finances et Gestion

Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil décide:

d'accepter

Un crédit d'investissement de CHF 150'000.00 afin d'effectuer les travaux de rénovation dans les appartements communaux.

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis sur 10 ans, soit CHF 15'000.00 par an.

Adopté par la Municipalité le 30 octobre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

la Boursière

B. Reymondin

F. Gavillet

